




Parcoursup 2025 : Accompagnement des candidats - Début de la phase d'admission

À partir du **lundi 2 juin**, les candidats vont recevoir des réponses de la part des formations sur lesquelles ils ont postulé pour l'ensemble des vœux et sous-vœux confirmés. La date de fin de la phase principale est fixée au **jeudi 10 juillet 2025**, en cohérence avec le calendrier du baccalauréat.

L'ESSENTIEL de la PHASE D'ADMISSION

Fonctionnement de la phase d'admission

- Dès le **2 juin**, une réponse sur chaque vœu ou sous-vœu confirmé
- Le candidat doit répondre à **chaque proposition d'admission** avant la date limite indiquée
- Le candidat ne peut accepter **qu'une seule proposition d'admission**
- **Processus en continu** : en fonction des places libérées, de nouvelles propositions sont faites dès le lendemain

 [Parcoursup 2025 : ce qu'il faut savoir sur la phase d'admission](#)

Les règles principales

Pour chacun des vœux, la formation peut répondre :

Types de réponses

- **"Oui"**: proposition d'admission
- **"Oui-Si"** (pour un vœu en licence) : proposition d'admission avec un dispositif d'accompagnement.
- **"En attente"**
- **"Non"** : (uniquement pour les formations sélectives et certaines formations par apprentissage)



[Parcoursup : réponse des formations, comment bien vous préparer ?](#)



[Comment fonctionne les listes d'attente ?](#)



[Parcoursup : réponses des formations, votre droit à l'information](#)

Classement des vœux en attente

Entre le **vendredi 6 juin** et **mardi 10 juin**, il sera demandé aux candidats qui ont des vœux en attente de classer par ordre de préférence ceux qu'ils souhaitent conserver jusqu'à la fin de la phase principale.

 [Comment classer des vœux en attente](#)

Classement des vœux en attente

Délai de réponses

La date limite de réponse sera toujours affichée en face de la proposition d'admission.

- Au plus tard le **jeudi 5 juin 2025 à 23h59** pour les propositions reçues entre le 2 et le 4 juin 2025.
- À **J +1** pour les propositions reçues entre le jeudi 5 juin 2025 et le mardi 8 juillet.



Il est important que l'ensemble de l'équipe pédagogique rassure les candidats en leur rappelant :

- Que ce n'est pas Parcoursup qui examine les vœux ou décide des admissions
- Que tout ne se joue pas le 1er jour des admissions et que leur situation va évoluer
- Qu'ils seront accompagnés jusqu'à la fin de la procédure



Dates à retenir

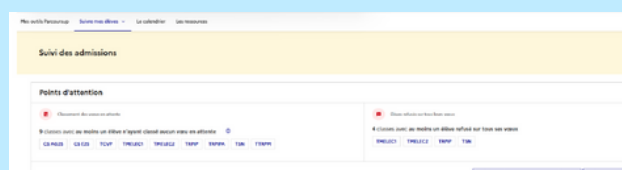


- A partir du **2 juin 2025** : accompagnement des candidats sans solution
- **Jeudi 5 juin 2025** : date limite de réponse aux propositions reçues entre le 2 juin et le 4 juin 2025
- Entre le **vendredi 6 juin** et **mardi 10 juin 2025** : classement par ordre de préférence des vœux en attente

NOUVEAU

Espace Professeur Principal

Grâce à l'interface "Espace PP" du site de gestion Parcoursup, les professeurs principaux/référents auront accès le **3 juin 2025** aux **tableaux de bord de suivi** de l'ensemble des réponses faites par les formations ainsi qu'aux réponses de leurs élèves aux propositions d'admission.



C'est un espace de pilotage indispensable pour mettre en place un suivi personnalisé des élèves et réaliser l'accompagnement adapté à leur situation.

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI des élèves en fonction de leur situation

Les chefs d'établissement et les professeurs principaux/référents disposent de tableaux de suivi dans l'interface "Espace PP" du site de gestion leur permettant d'accompagner les candidats en fonction de leur situation.

Candidats ayant reçu une ou plusieurs propositions

Le candidat qui reçoit une proposition d'admission, doit y répondre (accepter la proposition ou la refuser) avant la date limite indiquée dans son dossier.

Le candidat qui reçoit plusieurs propositions d'admission doit faire un choix. **Il ne peut choisir d'accepter qu'une seule proposition d'admission, et doit répondre à toutes ses propositions avant la date limite indiquée dans le dossier.**

S'il hésite encore entre deux propositions, dont l'une arrivée au délai de réponse et l'autre avec un délai de réponse encore en cours, il pourra indiquer "Je réfléchis" pour la proposition dont le délai de réponse est encore actif.

Les professeurs principaux seront mobilisés pour conseiller et aider les candidats à faire leur choix sereinement, dans les délais impartis mais sans précipitation.

Lorsque le candidat accepte une proposition d'admission, la plateforme lui demande d'indiquer les vœux en attente qu'il souhaite maintenir. Il est essentiel de ne garder en attente que les vœux qui l'intéressent davantage que la proposition acceptée.

Lorsqu'une proposition d'admission est refusée, celle-ci est proposée dès le lendemain à un autre candidat de la liste d'attente.

TEST Candidat AUCUN VŒU EN ATTENTE CLASSE

Les formations par apprentissage

Pour les formations par apprentissage, la réponse "candidature retenue sous réserve de contrat" signifie que le candidat a été sélectionné et que pour avoir une proposition d'admission via Parcoursup, il doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur. L'enregistrement du contrat signé avec l'employeur (CERFA) par le centre de formation, déclenchera la proposition d'admission sur Parcoursup.



Les candidats qui acceptent une proposition sous statut étudiant, qui n'ont que des vœux en apprentissage en attente ("en cours d'examen" ou "retenus sous réserve de contrat") et qui souhaitent conserver ces vœux ne doivent pas accepter définitivement la formation sous statut étudiant. En effet, accepter définitivement, équivaut à renoncer aux vœux en attente.

Dans un premier temps, ils doivent accepter la proposition sous statut étudiant en cliquant sur le bouton "J'accepte". Il leur est ensuite demandé s'ils souhaitent renoncer ou maintenir leurs vœux en attente : ils doivent choisir le bouton "Je maintiens". Ils pourront procéder à l'inscription administrative dans la formation sous statut étudiant dans l'attente de trouver un employeur.

Classe préparatoire et internat

Un candidat ayant formulé un vœu pour une même classe prépa avec ET sans internat, peut recevoir en premier lieu une proposition d'admission sans internat. Il pourra accepter la proposition d'admission sans internat tout en veillant à garder en attente son vœu avec internat s'il l'intéresse davantage.

Si une place lui est proposée en internat avant le jeudi 10 juillet, il pourra accepter la nouvelle proposition d'admission et renoncer à celle sans internat.

IMPORTANT

Une réponse attendue à chaque proposition



La règle est TOUJOURS la suivante : si un candidat ne répond pas à une proposition d'admission dans les délais, il perd le bénéfice de cette proposition qui sera alors envoyée à un autre candidat.

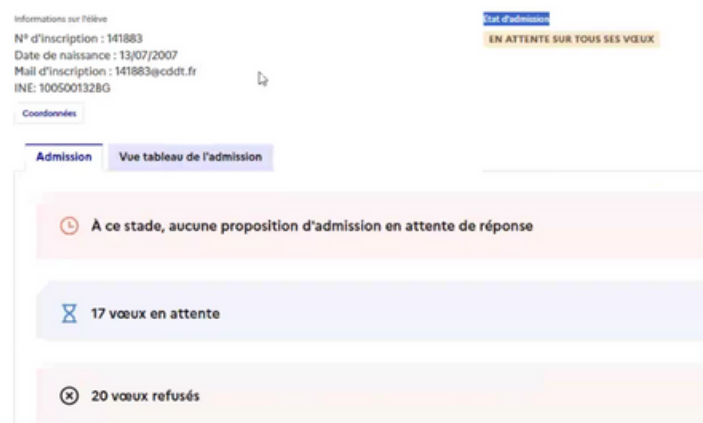
Si un candidat ne répond pas à une proposition dans les délais impartis, il aura 3 jours, pour préciser, via le bouton "Je maintiens mes vœux en attente" de son dossier Parcoursup, s'il souhaite maintenir ou non ses autres vœux en attente.

Passé ce délai, le candidat sera automatiquement considéré comme "démissionnaire" sur les vœux en attente et devra se manifester via la rubrique "Contact" de son dossier.

En revanche, s'il avait accepté une proposition d'admission, celle-ci sera conservée dans son dossier.

Candidats sans proposition d'admission

Les candidats qui ne reçoivent pas de proposition d'admission dès le 2 juin doivent bénéficier d'un accompagnement jusqu'à la fin de la procédure Parcoursup.



Les élèves de terminale devront être contactés individuellement par le professeur principal/référent et/ou le PsyEN de l'établissement afin de faire le point sur leur projet d'orientation.

Cet accompagnement spécifique a pour objectif de les préparer à se positionner sur les formations disposant de places vacantes **en procédure complémentaire dès le mardi 11 juin 2025**.

Les candidats dont tous les vœux sont attendus

Pour les élèves de terminale : les professeurs principaux/référents doivent prendre contact avec ces candidats afin de répondre à leurs questions et/ou inquiétudes et de leur proposer un accompagnement individualisé, si nécessaire, en lien avec le ou la PsyEN de l'établissement.

Il est important de leur rappeler que la situation va évoluer dans le temps et que les réponses apportées par les autres candidats libéreront des places. Des indicateurs s'affichent pour chaque vœu en attente et les aident à suivre l'évolution de leur situation.

Les candidats dont tous les vœux sont refusés

Pour les candidats qui n'auraient formulé que des vœux pour des formations sélectives et qui auraient été refusés, **un entretien doit être mis en place**.

Candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant

La **fiche de liaison**, remplie dans le dossier Parcoursup, permet d'informer la future formation d'accueil sur les aménagements dont le candidat a bénéficié pendant sa scolarité et sur ses besoins pour la rentrée prochaine.

À partir du 2 juin, cette fiche, facultative, peut être transmise au référent handicap de l'établissement **une fois que le candidat aura accepté la formation qui lui convient**.

Si un candidat ne trouve pas de formation compatible avec sa situation de handicap ou de santé, ou avec ses besoins particuliers, il peut demander le réexamen de son dossier par la **Commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES)** dès le **lundi 2 juin 2025**.

 [Parcoursup : les dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap](#)

[Publication CRAOES - Accompagner les candidats en situation de handicap 2025](#)

Pour vous aider, des ressources sont proposées aux professeurs principaux : ces fiches visent à formaliser la mise en œuvre du repérage et de l'accompagnement de ces jeunes **afin d'envisager d'autres choix d'orientation et de préparer la procédure complémentaire**.

- [Fiche ONISEP Professeur - Accompagnement des élèves ayant reçu des réponses négatives](#)
- [Fiche ONISEP Élève - Faire le point sur mon projet](#)

La Commission Régionale d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CRAES)

La CRAES peut faire une proposition d'admission dans une formation disposant de places vacantes, sur laquelle le candidat n'a pas été refusé, en tenant compte du projet du candidat, des acquis de sa formation, de ses compétences et de ses préférences.

La CRAES peut être saisie par le candidat depuis son dossier Parcoursup :

- **À partir du lundi 2 juin 2025** pour les candidats qui font une demande de réexamen en raison d'une situation exceptionnelle liée à leur état de santé, à leur situation de handicap, à leur statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) ou à leur charge de famille.

Les dossiers de réexamen sont à télécharger sur les sites académiques [d'Amiens](#) et [de Lille](#).

[Dossier de réexamen - Académie d'Amiens](#)
[Dossier de réexamen - Académie de Lille](#)

- **À partir du mardi 1er juillet 2025** pour les candidats sans proposition d'admission.

Dates à retenir



- **Lundi 2 juin 2025** : début de la CRAES pour les candidats demandant un réexamen en raison d'une situation exceptionnelle liée à leur état de santé, à leur situation de handicap, à leur statut de SHN ou à leur charge de famille
- **Mercredi 11 juin 2025** : début de la phase complémentaire
- **Mardi 1er juillet 2025** : début des CRAES pour les candidats sans proposition